



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2024/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 25/09/2024 – Délibération E1 N°24-061
3-5 Autres actes de gestion du DP

**AN 2024
24-061**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 25 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Laurence DENAND, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Nathalie COLAS, procuration à M. Didier JAHIER
M. Guillaume BASSET, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

18/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

18/09/2024

OBJET : MARCHÉ DE NOËL 2024 - TARIF DES DROITS DE PLACE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2212-1 et 2 et L2224-18,

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20240925-DEL24_061-D

Vu l'arrêté interministériel du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant,

Vu l'arrêté n°15/021 du 3 mars 2015 relatif à la réglementation de l'exercice du commerce ambulancier sur la commune d'Aubergenville,

Considérant qu'à l'occasion de la fête de l'Hiver prévue le 14 décembre prochain, la Ville souhaite organiser un marché de Noël dans le parc du château du Vivier,

Considérant que la Ville envisage, afin de favoriser une atmosphère chaleureuse et conviviale pour les fêtes de fin d'année, de mettre à la disposition des commerçants et artisans 10 chalets en bois pourvus de branchement électrique (un chalet par enseigne), de 11h à 18h,

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal, afin de soutenir le commerce de proximité et les artisans locaux, de décider la gratuité des emplacements à disposition des commerçants et des artisans,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Communication, Développement numérique et Commerce de proximité du 24 septembre 2024,

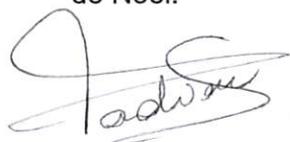
Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie MEUNIER, 1^{er} Adjoint au Maire délégué à la Communication, au Développement numérique, au Commerce de proximité et aux Ressources humaines.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix pour),

- ARTICLE 1 : DÉCIDE :

- la création d'un marché de Noël, dans le parc du château du Vivier, le samedi 14 décembre 2024, de 11h à 18h,
- et la gratuité des droits de place correspondant à un chalet par commerçant.

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à son représentant dûment habilité, à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place de ce marché de Noël.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 02/10/2024
Et publié le 02/10/2024



Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 00291-2024 0925-DEL24_061-D